

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN TROLIMON

La prochaine réunion du conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN TROLIMON (Finistère) aura lieu à la salle polyvalente et sera ouverte en présence d'un public restreint de 10 personnes en application du protocole lié à la situation sanitaire actuelle :

le Jeudi 25 Juin 2020 à 20 heures

Fait en mairie, le 19 juin 2020

Le Maire

Jean-Edern AUBREE



L'ordre du jour sera le suivant :

1- Délégations d'attribution et de fonctions :

- Délégations d'attributions du conseil municipal au maire. (article L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT)
- Délégations de fonctions du Maire aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués (article L 2122-18 du CGCT)

2- Mise en place et composition des commission municipales :

- création des commissions municipales au sein du conseil municipal - désignation des conseillers municipaux (article L 2121-23 du CGCT).

- * Finances et administration générale.
- * Développement durable.
- * Travaux voirie et urbanisme.
- * Patrimoine et culture.
- * Vie locale.
- * Covid 19

- constitution de la commission d'appel d'offres : le Maire, ou son représentant, 3 membres élus par le conseil municipal.

- renouvellement du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles) : fixation et élection des conseillers municipaux au sein du conseil d'administration.

- renouvellement de la commission communale des impôts directs (article 1650 du code général des Impôts) - établissement de la liste des personnes proposées en nombre double après délibération du conseil municipal.

- Composition de la commission de contrôle des listes électorales et désignation d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau non titulaire d'une délégation.(article 19 du code électoral)

- Délibération du conseil municipal désignant l'élu référent sécurité routière.

3- Finances :

- Renouvellement de la ligne de Trésorerie - montant maximum autorisé par le conseil municipal.
- Indexation des loyers communaux à compter du 1er juillet 2020.
- Demande de Mme LEVEL Marissa de révision du loyer communal dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et ses conséquences par rapport à son activité de commerce alimentaire de proximité.
- Demande du Percepteur d'admission en non valeurs (insuffisance d'actifs) au titre d'une redevance d'assainissement non collectif.
- Adhésions à la fondation du Patrimoine et à la centrale de référencement Océade Bretagne.

4- Personnel Communal :

- Retrait de la délibération du conseil municipal du 5 mars 2020 à la demande du Préfet portant sur l'institution d'un nouveau régime indemnitaire et mise en place du comité de pilotage associant le CDG 29.
- Indemnité complémentaire au titre des élections municipales - scrutin du 15 mars 2020- allouée aux agents d'astreinte.
- Proposition de renouvellement d'un temps partiel (80 %) sur une durée de 6 mois au service technique.
- Prolongation d'un contrat à durée déterminée au sein des agents de l'école.
- Recrutement besoin saisonnier à la Maison des jeux bretons

5- Représentation de la commune en justice :

- Recours LUCAS/LARVOR devant le TA de RENNES - Arrêté de refus de permis de construire du Maire du 4/12/2019.

6- Questions diverses